



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **6 novembre 2017**

Délibération n° 2017-2293

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Centre national de la mémoire arménienne (CNMA) pour son programme d'actions 2017**

service : **Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative**

**Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Picot**

**Président : Monsieur David Kimelfeld**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 17 octobre 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 novembre 2017

**Présents** : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mme Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Moretton, Moroge, Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

**Absents excusés** : MM. Bret (pouvoir à M. Devinaz), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Basdereff (pouvoir à Mme El Faloussi), Berra (pouvoir à M. Huguet), Burillon (pouvoir à M. Crimier), M. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Gailliout (pouvoir à M. Coulon), Guillemot (pouvoir à Mme Jannot), Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Millet (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Millet (pouvoir à Mme Picard), Mmes Nachury (pouvoir à Mme Crespy), Piantoni (pouvoir à Mme Hobert), Servien (pouvoir à M. Da Passano), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

**Absents non excusés** : Mme Frih.

**Conseil du 6 novembre 2017****Délibération n° 2017-2293**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Centre national de la mémoire arménienne (CNMA) pour son programme d'actions 2017**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 12 octobre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

Le Centre national de la mémoire arménienne (CNMA) poursuit 3 missions principales :

- valoriser la mémoire : conserver, enrichir et valoriser la documentation arménienne en diaspora grâce à une bibliothèque multilingue à la fois physique et numérique,
- transmettre la mémoire : proposer différents ateliers pédagogiques principalement conçus pour les élèves du secondaire et les étudiants sur "le fait génocidaire à travers le cas du génocide Arménien" encore les "trajectoires citoyennes" de la diaspora et de son intégration en France,
- faire vivre la mémoire : concevoir et accueillir des expositions et des activités de médiation afin de faire vivre l'héritage culturel dont le CNMA est le dépositaire en le croisant avec d'autres faits historiques (la déportation, l'esclavage, la colonisation, etc.).

**II - Objectifs**

Le Musée des Confluences et le Musée gallo-romain de Fourvière, 2 établissements structurants de la politique culturelle de la Métropole de Lyon, contribuent, chacun en fonction de l'angle singulier de leur approche scientifique, à définir son identité.

De nombreux autres équipements muséaux et patrimoniaux participent à cette démarche en témoignant de la diversité et de la richesse du territoire à travers les récits des grandes migrations, des aventures industrielles ou encore des courants de pensée qui ont forgé l'identité de la Métropole.

Parmi ceux-ci, le CNMA, association créée en 2012, s'est implanté à Décines Charpieu, Commune qui a connu dans les années 1920 l'arrivée massive de rescapés du génocide de 1915, grâce aux campagnes d'embauches de l'usine de la soie artificielle et de l'usine chimique Gifrer et Barbezat.

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Métropole entend initier et animer la mise en réseau des acteurs qui œuvrent dans le champ de la mémoire et du patrimoine et qui contribuent par leur action à la définition de l'identité du territoire. Ainsi, elle souhaite promouvoir toutes actions de médiations auprès des publics et d'activités de recherches centrées sur la thématique essentielle du devoir de mémoire.

**III - Bilan des actions réalisées en 2016**

Par délibération n° 2016-1550 du 10 novembre 2016, le Conseil de la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au profit du CNMA.

Outre l'accueil quotidien d'étudiants, de chercheurs et d'habitants dans la bibliothèque, diverses actions ont été menées tout au long de l'année 2016.

5 expositions ont été organisées, dont l'une sur l'Union générale arménienne en partenariat avec la Bibliothèque municipale de Lyon dans le cadre du projet "la démocratie par le foot" à l'occasion de l'Euro 2016. Par ailleurs, le CNMA a complété ce programme en organisant des conférences, des débats, des rencontres littéraires et une journée d'étude.

8 ateliers pédagogiques ont été proposés à des établissements scolaires : École Markarian-Papazian (Lyon 3°), Lycée Branly (Lyon 5°), Lycée Carrel (Lyon 6°), Collège de Dombes (Ain), Lycée Assomption Bellevue (la Mulatière).

#### IV - Programme d'actions 2017 et plan de financement prévisionnel

Le programme d'activités du CNMA en 2017 s'inscrit dans la continuité de 2016 avec la poursuite des ateliers pédagogiques, l'accueil de colloques ("Un siècle après le génocide, perspectives de l'Arménie dans le contexte géopolitique d'un Moyen-Orient déchiré"), des journées d'études et conférences ainsi que différentes expositions.

Le CNMA accueille, en outre, en résidence la Compagnie de théâtre Satéâtre. Enfin, la bibliothèque physique et numérique continue de se développer au cœur du projet de l'institution.

#### Budget prévisionnel 2017

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	24 000	vente	10 000
services extérieurs	63 320	Etat : Enseignement supérieur et recherche	20 000
		Etat : Ministère de la culture (DRAC)	15 000
		Région Auvergne-Rhône-Alpes	30 000
charges de personnel	84 880	Métropole de Lyon	15 000
autres charges	3 000	Ville de Décines Charpieu	20 000
		Communes de Lyon, Bron et Vaulx en Velin	5 000
		Commune de Meyzieu	10 000
		Fondation Bullukian	15 000
		réserve parlementaire	30 000
		aides privées	5 200
<b>Total</b>	<b>175 200</b>	<b>Total</b>	<b>175 200</b>

Considérant l'implication de la Métropole en matière de devoir de mémoire, il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au profit du CNMA afin que cet équipement amplifie son action sur cette thématique. Cette subvention sera versée à l'association en une seule fois après réception d'un appel de fonds.

L'association s'engage à transmettre à la Métropole un bilan qualitatif et financier du programme d'action réalisé, au 1er semestre 2018 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au profit de l'association Centre national de la mémoire arménienne (CNMA) pour son programme d'actions 2017.

**2° - Autorise** monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**3° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 6574 - fonction 311 - opération n° 0P033O5160.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 8 novembre 2017.**